

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, à la direction générale/greffe de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 2 mars 2021 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

1 Île Vaudry, lot 1 948 777, zone R-26

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de régulariser l'implantation du bâtiment accessoire (remise) existant, qui est localisé à une distance de 0,74 mètre du lot 1 948 775. L'alinéa c) de l'article 77 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que « *les remises doivent être implantées à un minimum de : 1,5 mètre de toute limite de propriété avec ouverture, ou 1 mètre sans ouverture; »*

NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, le conseil municipal a ordonné par la résolution 20-07-118 qu'une personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous. :

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 15 février 2021

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussigné, Olivier Goyet, direction générale/greffier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la ville de Charlemagne le 15 février 2021, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 15 février 2021.

Olivier Goyet
Direction générale/greffe par intérim